



Les happenings, que l'association DJAMM organise, sont filmés et font l'objet de bandes son enregistrées à toutes fins d'être utilisées comme outils de communication par les organisateurs et mis à disposition de l'ensemble des participants, offrant ainsi à tous un souvenir de l'évènement et la promotion de ceux à venir.

La durée de conservation des droits à l'image sur le territoire européen est de 5 années après l'évènement.

En se portant acquéreur d'un billet d'entrée et en validant le champs d'autorisation de cession de droits à l'image prévu dans la billetterie, les participants déclarent accepter que l'Association DJAMM :

- Photographie, filme et/ou enregistre le son librement. Ces enregistrements audio et images seront archivés dans la base de données et supports informatiques de DJAMM et pourront être exploités sous différentes formes de publication : émissions de télévision, internet, formats papiers ou autres formats nouveaux.
- Utilise ces photographies, films et/ou enregistrement audio afin de servir de support de promotion, d'éducation ou d'information ou, pour promouvoir les activités DJAMM passées ou à venir.

En vous inscrivant à la billetterie vous acceptez que vos données fassent l'objet d'un traitement informatique, auquel vous avez un droit d'accès de rectification et d'effacement en conformité avec la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 et la loi RGDP du 25 mai 2018.

Ces droits peuvent s'exercer par courrier à l'adresse suivante : Association DJAMM, 15 rue Robert Schuman 59170 CROIX ou par mail à l'@ contact@djamm.fr

Pour un traitement plus rapide, veuillez préciser votre nom, prénom et adresse postale.